



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Toulouse, le  
19 juin 2017

## Quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie 19 juin – 3 juillet 2017

**15 jours pour mettre en lumière l'engagement des jeunes de la région**

### Contacts Presse DRJSCS Occitanie

Rodolphe BERNEISE  
Réfèrent régional  
Service Civique  
☎ 06.63.02.83.72  
☎ 04.67.10.14.42

François CHABAUD  
Chargé communication  
☎ 05 34 41 73 10

Sophie LESAFFRE  
☎ 06.35.16.36.31  
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU  
☎ 06.85.80.22.14  
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45



Initiée en 2017 par monsieur le préfet de région, la "Quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie" proposera durant cette période, aux volontaires et jeunes des territoires, des rassemblements, événements fédérateurs, cérémonies et autres manifestations conviviales et festives.

15 événements sont programmés dans les 13 départements de l'Occitanie. Ils sont organisés par les acteurs territoriaux engagés dans le Service Civique et coordonnés par les services de l'Etat.

Lors de ces manifestations, des centaines de jeunes partageront leurs expériences d'engagement, interpellent et questionneront les institutions et informeront les jeunes des territoires sur les plus-values du Service Civique. Ils contribueront à donner une image positive d'une jeunesse engagée, solidaire et fraternelle.

Le programme de la quinzaine, actualisé au jour le jour, est [consultable à partir de ce lien](#).

Depuis 2010, plus de 16 000 jeunes ont effectué un Service Civique en région Occitanie ; près de 6 000 pour la seule année 2016.

En 2017, pour faire face à une demande croissante des jeunes, les services de l'Etat et leurs partenaires associatifs et collectivités territoriales, se donnent pour objectif de permettre à 8 000 nouveaux candidats, de réaliser une mission en Occitanie, dans l'un des neuf domaines fixés par la loi du 10 mars 2010 : solidarité, santé, éducation pour tous, culture et loisirs, sport, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Cette mobilisation massive des jeunes au service de la collectivité et de l'intérêt général doit être reconnue et valorisée auprès des institutions et du grand public. Cette reconnaissance est un des axes prioritaires du plan de développement régional du Service Civique en 2017.

## Pour être plus complet sur cet évènement et le Service Civique en Occitanie...

Vous pouvez télécharger le dossier de presse de la quinzaine régionale du Service Civique, dans lequel vous trouverez :

- le programme des manifestations de la quinzaine régionale du Service Civique
- quelques données relatives au développement du service Civique dans la région
- le plan de développement régional 2017 du service Civique
- les 8 principes fondamentaux du Service Civique
- la liste et coordonnées des référents départementaux Service Civique

Cliquez sur ce [lien pour accéder au dossier](#)

*Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :*

<http://www.occitanie.gouv.fr/communiqués>



# #FaitesLeSaut



# Quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie

# PROGRAMME

## Mercredi 21 juin 2017

- Hautes-Pyrénées (65). Festi'volontariat  
Lieu : Foyer des jeunes travailleurs de Tarbes

## Jeudi 22 juin 2017

- Haute-Garonne (31). Forum Service Civique en Haute-Garonne. Partageons notre engagement !  
<https://www.facebook.com/engagementoccitanie>  
Lieu : CREPS de Toulouse

## Vendredi 23 juin 2017

- Ariège (09) et Aude (11). Rassemblement des volontaires en service civique de l'Ariège et de l'Aude. Partageons notre engagement !  
Lieu : festival FOIX'R DE RUE à Foix
- Hérault (34). Clean Gorges : les Services Civiques de l'Hérault agissent pour l'environnement avec LET'S GORGES  
Lieu : entre le Pont du Diable, Clamouse et les Gorges de l'Hérault

## Lundi 26 juin 2017

- Pyrénées-Orientales (66). Journée départementale de l'engagement 2017. S'engager ensemble, s'engager maintenant !  
Lieu : Palais des congrès de Perpignan

## Mardi 27 juin 2017

- Lozère (48). Evènement départemental dans le cadre de la quinzaine du Service Civique Occitanie  
Lieu : association ADDA Scènes Croisées de Mende

## Mercredi 28 juin 2017

- Aveyron (12). Cérémonie du Service Civique  
Lieu : préfecture de l'Aveyron
- Gers (32). Valorisation du Service Civique « expérience citoyenne »  
Lieu : association Ciné 32 - AUCH
- Hérault (34). Cérémonie de l'engagement civique  
Lieu : sous-préfecture de Lodève
- Lot (46). La journée de l'engagement  
Lieux : Espace Valentré, Médiathèque, Foyer Lamourous  
Espace Clément MAROT, les Docks à Cahors
- Tarn (81). À chacun son engagement citoyen dans le Tarn  
Lieu : IUT de Castres

## Jeudi 29 juin 2017

- Gard (30). Rassemblement des volontaires du Service Civique du Gard  
Lieu : La PALOMA à Nîmes
- Hérault (34). Rassemblement départemental des volontaires du Service Civique de l'Hérault  
Lieu : CREPS de Montpellier

## Vendredi 30 juin 2017

- Hérault (34). Cérémonie de l'engagement civique  
Lieu : sous-préfecture de Béziers
- Tarn-et-Garonne (82). Fête de l'engagement chez les jeunes en Tarn-et-Garonne  
Lieu : préfecture du Tarn-et-Garonne

## Vendredi 8 et samedi 9 Décembre 2017

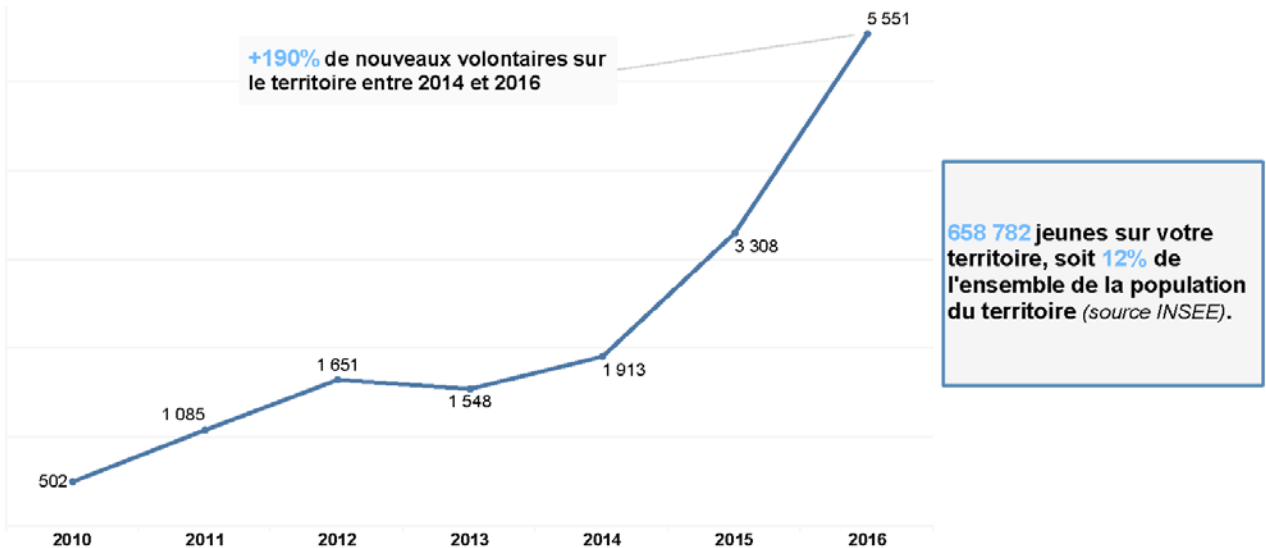
- Aveyron (12). Festival de l'engagement  
Lieu : quartier des Quatre-Saisons à Rodez



# Les chiffres clés du Service Civique en Occitanie

## Un développement continu depuis 2010

### Evolution du nombre de nouveaux volontaires



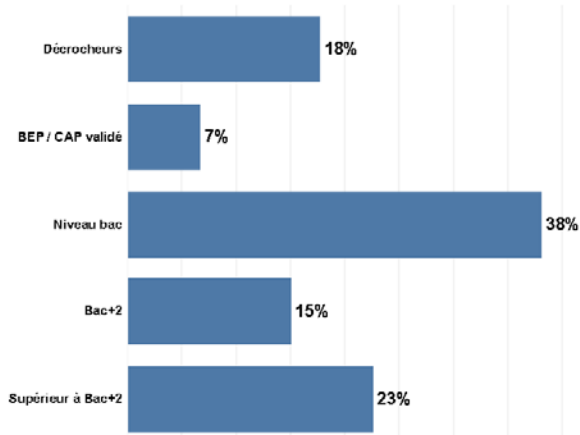
Occitanie 3

En 2017, l'objectif est de permettre à plus de 8 000 jeunes d'effectuer un Service Civique en Occitanie

## L'accessibilité à tous les jeunes : une priorité

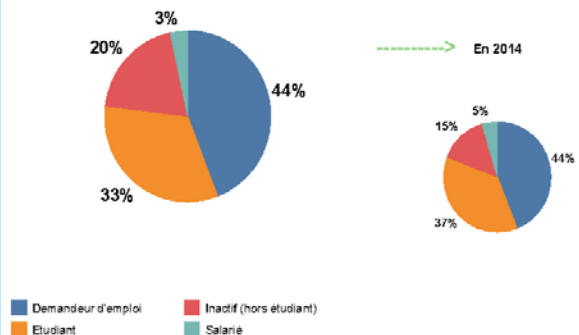
### Niveau de formation et situation à l'entrée en Service Civique

#### Niveau de formation à l'entrée



A titre de comparaison au niveau national, **7%** des volontaires ont validé un BEP ou CAP, **40%** ont un niveau bac, **14%** ont un bac +2, **21%** au moins un bac +2 et **17%** sont décrocheurs ou n'ont pas de qualification.

#### Situation à l'entrée En 2016

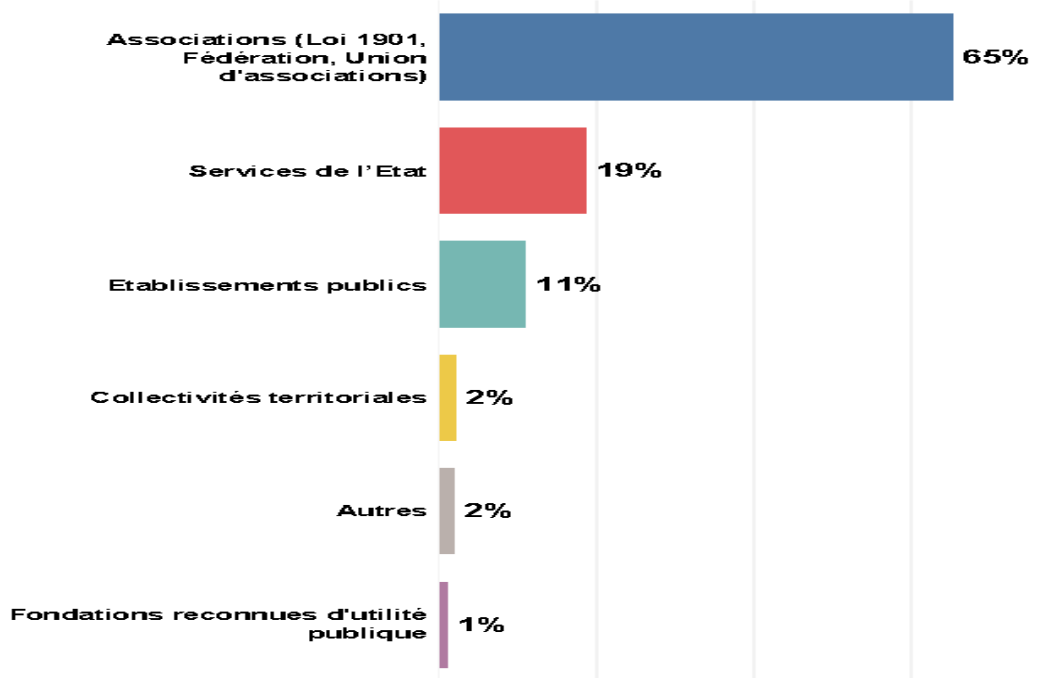


A titre de comparaison au niveau national, **48%** des volontaires en Service Civique déclarent être demandeurs d'emplois à leur entrée, **29%** des étudiants, **20%** des inactifs et **4%** des salariés.

## Les organismes d'accueil des volontaires

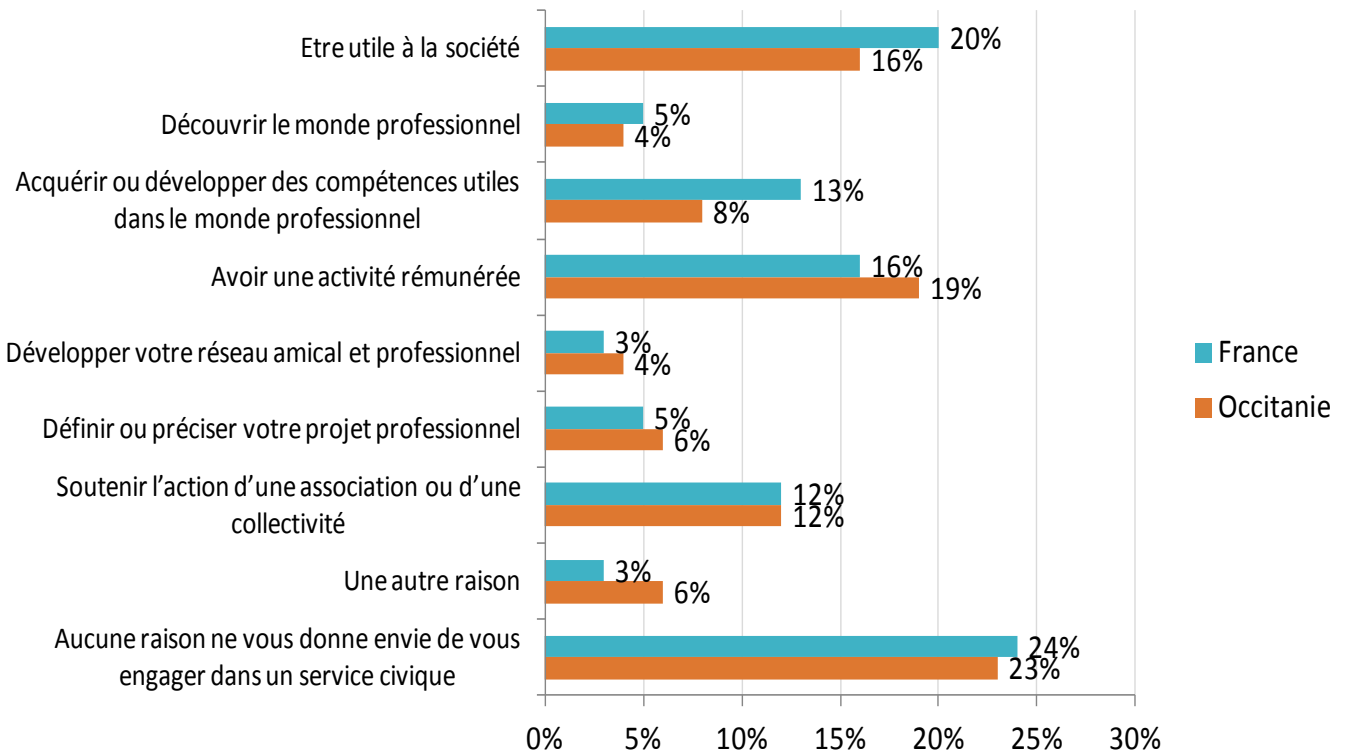
Plus de 1 500 organismes agréés depuis 2010

### Sur le territoire



Sources : Agence du Service Civique - Paris

### Un engagement citoyen motivé par diverses raisons



Sources : Crédoc, Baromètre jeunesse, 2016, annexe régionale, chiffres non pondérés



# SERVICE CIVIQUE

Une mission pour chacun au service de tous

## LES 8 PRINCIPES FONDAMENTAUX DU SERVICE CIVIQUE

### 1 Intérêt général

Le Service Civique est un engagement au **service de l'intérêt général**, qui permet aux jeunes volontaires de réaliser une mission en faveur de la cohésion nationale et de la **solidarité**.

### 2 Citoyenneté

Tout au long de la mission de Service Civique, les volontaires vivent une expérience de **citoyenneté et d'ouverture** sur le monde, via la mission qu'ils réalisent, via leur environnement d'accueil (association, service de l'Etat, collectivité territoriale...) ou via les formations qu'ils reçoivent.

### 3 Mixité

Le Service Civique a pour objectif de faire vivre une **expérience de mixité** aux volontaires. Leur mission doit leur permettre de rencontrer des personnes différentes et d'être confrontés à un environnement avec lequel ils n'auraient pas été naturellement en contact, que cela soit à travers les publics ou d'autres volontaires **aux profils variés** avec qui ils interviennent ou qu'ils pourront rencontrer pendant la durée de leur Service Civique.

### 4 Accessibilité

Les missions de Service Civique doivent **être accessibles à tous** quels que soient le profil, la situation et l'origine des candidats, leur parcours ou leur formation initiale. Le processus de sélection doit tenir compte de ce principe fondamental et se faire sur la base de la **motivation** des jeunes à s'engager.

### 5 Complémentarité

Les missions proposées aux volontaires au sein des structures d'accueil **sont complémentaires de celles des salariés, des bénévoles et des stagiaires** et ne peuvent s'y substituer. Elles ne peuvent être indispensables au bon fonctionnement habituel des organismes. Elles permettent de proposer des **actions socialement innovantes** et de nouvelles façons d'intervenir au profit des bénéficiaires de l'organisme d'accueil.

### 6 Initiative

Le Service Civique permet aussi bien aux jeunes qu'aux organismes de tester de nouveaux projets et de nouvelles méthodes. Les volontaires doivent pouvoir faire **preuve d'initiative** tout en respectant les règles de vie et le fonctionnement de l'organisme qui les accueille.

### 7 Accompagnement bienveillant

L'accompagnement des volontaires est au cœur du projet d'accueil. Le Service Civique est un temps de **transmission** entre chaque jeune engagé et **son tuteur** ou les autres membres de son organisme d'accueil. C'est également pour lui un temps de réflexion et de maturation de son **projet d'avenir**. Dans un environnement bienveillant, les volontaires s'ouvrent aux autres, découvrent, progressent dans leur mission, dans leur projet de vie, dans leur parcours et dans leur vision du monde.

### 8 Respect du statut

Le Service Civique est inscrit dans le code du service national. C'est un **statut encadré** fondé sur le volontariat et la réciprocité entre les volontaires et les organismes d'accueil. Pour la réussite de la mission de Service Civique, le **cadre doit être connu, reconnu et respecté** par l'ensemble des salariés, bénévoles, agents, bénéficiaires ou usagers des organismes d'accueil.



## PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports  
et de la Cohésion Sociale

Pôle cohésion sociale jeunesse

Dossier suivi par : Rodolphe BERNEISE, référent régional Service Civique  
Téléphone : 04 67 10 14 42 (14 36)  
Courriel : [rodolphe.berneise@drjscs.gouv.fr](mailto:rodolphe.berneise@drjscs.gouv.fr)

Montpellier, le 25 janvier 2017

# LE SERVICE CIVIQUE UNIVERSEL EN REGION OCCITANIE

## Plan de développement régional 2017

Le Service Civique est universel depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015 : tout jeune candidat à un engagement de Service Civique doit se voir proposer une mission, au sein d'un organisme d'accueil agréé par l'Etat.

Le conseil d'administration de l'Agence du Service Civique, appuyé par le comité stratégique, définit annuellement les orientations stratégiques et les objectifs du programme. En 2017, l'objectif national est de permettre à 150 000 jeunes de réaliser un Service Civique de qualité. Cet objectif est décliné pour la région Occitanie, dans le cadre de la première instruction 2017 de l'Agence du Service Civique : 8 258 jeunes devront pouvoir signer un contrat de Service Civique en 2017.

A l'échelle régionale, le pilotage du programme est assuré par la DRJSCS. En conformité avec les orientations nationales, celle-ci élabore le plan de développement régional du Service Civique, dans le cadre d'un dialogue continue avec les 13 directions départementales de la cohésion sociale (DDCS).

Le plan de développement 2017 constitue la feuille de route régionale des acteurs du Service Civique, pour assurer et accompagner une nouvelle étape de montée en charge du programme. Il intègre les nouvelles opportunités de développement offertes par la loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 et met sensiblement l'accent sur une priorité : l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes.

Le plan se décline en quatre leviers de développement et deux enjeux clés pour garantir la qualité de l'expérience vécue par les acteurs du Service Civique. Il précise également les modalités de gouvernance et de pilotage territorial du programme.

### **1 - Les quatre leviers de développement de l'offre de missions de Service Civique**

**1-1 la poursuite de la mobilisation du secteur associatif**, en s'appuyant tout particulièrement sur les grands réseaux associatifs, notamment ceux de la solidarité, du social, du médico-social, de l'environnement (...), en privilégiant les projets de grandes cohortes, sans exclure les organismes de taille modeste.

**1-2 la mobilisation des collectivités territoriales.** Près de 200 collectivités territoriales sont à ce jour agréées au titre du Service Civique en Occitanie. Les marges de progression sont encore importantes. En effet, de nombreuses missions à forte plus-value pour l'intérêt général, notamment pour les habitants, les usagers, sont à concevoir et à proposer aux jeunes candidats à l'engagement, avec des impacts attendus sur la mise en œuvre de nombreuses politiques publiques. En outre, le Service Civique constitue un outil pertinent et opérationnel à mobiliser dans le cadre des politiques territoriales de jeunesse.

La collaboration renforcée avec le Conseil Régional et l'engagement de grandes collectivités, auront valeur d'exemple et seront motrices. La poursuite de l'effort de sensibilisation des élus et de formation des cadres de la fonction publique territoriale, en partenariat avec le CNFPT, sera de nature à accroître l'engagement des collectivités.

La loi « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 ouvre par ailleurs le Service Civique à de nouvelles structures présentant de forts potentiels de développement de missions de Service Civique, notamment les bailleurs sociaux, les entreprises solidaires d'utilité sociale agréées, les sociétés d'économie mixte, les sociétés publiques locales, etc... (liste complète et conditions d'éligibilité à consulter sur le site Internet de la DRJSCS).

**1-3 la déclinaison régionale des grands programmes.** Le développement des programmes ministériels offre un potentiel important de missions à proposer aux jeunes de tous profils. Les Préfets, appuyés par la DRJSCS et les DDCS, sont amenés à convaincre les services publics locaux de s'engager dans le Service Civique. Un comité de pilotage régional des « grands programmes » sera installé au premier trimestre 2017 afin de travailler à leur développement, dans la qualité, en Occitanie.

Des secteurs et domaines de mission pourront par ailleurs faire l'objet d'actions renforcées de développement : le secteur hospitalier en lien avec l'ARS, le secteur médico-social en lien avec les réseaux et fédérations compétentes. D'une manière générale, tous domaines de politique publique, particulièrement ceux connaissant une actualité prégnante, pourront mobiliser le Service Civique, dans le respect de son cadre réglementaire et de ses principes fondamentaux.

Les référents territoriaux Service Civique interviendront à la demande, dans le cadre de toutes réunions de réseaux présentant de forts potentiels de développement.

**1-4 le recours maîtrisé à l'intermédiation :** les structures engagées dans le programme régional de développement de l'intermédiation, seront accompagnées en 2017, avec pour objectif de garantir la qualité des missions proposées aux jeunes. Ce programme initié en 2015 en ex-région Midi-Pyrénées et étendu dès 2016 à l'ensemble de l'Occitanie, permet à des structures régionales ou locales agréées, de mettre à disposition auprès de structures tierces non agréées, des missions et des volontaires du Service Civique. La loi « Egalité Citoyenneté » du 27 janvier 2017, ouvre de nouvelles perspectives en la matière, en autorisant l'intermédiation entre organismes publics.

L'intermédiation constitue un levier important pour le déploiement du Service Civique mais doit nécessairement faire l'objet d'un suivi resserré de la part des services, via notamment des missions de contrôle/évaluation afin de garantir le respect du cadre légal et des principes fondamentaux du Service Civique. Des outils de reporting seront développés en 2017 et un comité de suivi/évaluation de l'intermédiation sera mis en place au premier semestre. Le cadre de mise en œuvre élaboré en 2015, sera rénové et s'imposera à l'ensemble des organismes pratiquant l'intermédiation.

\*\*\*\*\*/\*\*\*\*\*

Au-delà de ces leviers de développement, les services de l'Etat et leurs partenaires, maintiendront en 2017, l'effort d'accompagnement des organismes d'accueil et des volontaires afin de garantir la qualité de l'expérience vécue par chacun et prévenir toute dérive, dans un contexte de montée en charge continue du programme.



## 2 - Les enjeux pour garantir la qualité de l'expérience vécue par les acteurs du Service Civique

### 2-1 l'accessibilité du Service Civique, à tous les jeunes

Universel depuis le 1<sup>er</sup> juin 2015, le Service Civique doit renforcer sa capacité à accueillir et mobiliser la jeunesse dans toute sa diversité, à en dresser un portrait fidèle et à valoriser son potentiel. Si le Service Civique est aujourd'hui pour les jeunes volontaires une réelle expérience de vie, c'est aussi parce qu'il constitue un moment de brassage et d'ouverture aux autres. Il s'agit de s'assurer que tous les jeunes qui le souhaitent trouvent une mission, et que toutes les missions offertes soient pourvues.

En 2017, les services encourageront, soutiendront et accompagneront la mise en œuvre d'actions destinées à lever les freins à l'engagement des jeunes avec moins d'opportunités : jeunes sans qualification, sans diplôme, décrocheurs scolaires, jeunes résidant en quartiers prioritaires de la politique de la ville, en zones rurales, jeunes en situation de handicap. Le plan d'actions régional en faveur de l'accès au Service Civique, aux jeunes avec moins d'opportunités, sera actualisé afin qu'il constitue un document de référence pour les acteurs du Service Civique.

Par ailleurs, les appels à projets annuels « Généralisation du Service Civique en Occitanie » lancés et pilotés par la DRJSCS, permettent de soutenir financièrement un ou deux projets structurants par an et de repérer toute initiative pertinente œuvrant en faveur « d'un Service Civique pour tous les jeunes ».

#### **En 2017, les services accorderont une attention particulière aux initiatives permettant :**

- de favoriser et organiser la mise en relation des candidats au Service Civique, avec les organismes agréés proposant des missions,
- l'inscription du Service Civique dans les politiques locales et territoriales de jeunesse, comme outil de mobilisation et de citoyenneté des jeunes,
- la montée en compétence des acteurs, notamment des responsables d'organismes et tuteurs de volontaires, afin que l'accessibilité du Service Civique à tous les jeunes, soit au cœur des projets d'accueil de volontaires.

A cet effet, la DRJSCS poursuivra en 2017 sa mission de coordination du programme régional de formation des tuteurs, en étroite articulation avec les DDCS, et en mobilisant les prestations du marché public national piloté par l'Agence du Service Civique. Suite à l'adoption de la loi « Egalité et citoyenneté », le code du Service National précise désormais que les tuteurs de volontaires « doivent être formés à cette fonction ». A cet effet, la DRJSCS et les DDCS poursuivront l'effort de développement de l'offre régionale de formation, en lien avec les prestataires, et se montreront fortement incitatifs auprès des organismes agréés, notamment à l'occasion des missions de contrôle et des demandes de renouvellement d'agrément.

En outre, la DRJSCS et les DDCS proposeront des réunions collectives d'information à destination des nouveaux et futurs organismes d'accueil agréés Service Civique. Complémentaires aux formations de tuteurs, ces rencontres permettront aux porteurs de projets de se familiariser en amont de l'accueil de volontaires, avec le cadre règlementaire et les principes fondamentaux du Service Civique, d'identifier les ressources et outils à leur disposition et de se former à l'usage des applications informatiques de suivi et de gestion du Service Civique (Extranet et Internet). L'Agence de Service et de Paiement (ASP) sera associée à ces réunions.

**Sur certains territoires, la recherche de nouvelles missions à agréer pourra être temporisée, voire suspendue, afin de concentrer les moyens et efforts de développement, sur l'objectif d'accessibilité des jeunes candidats, notamment ceux avec moins d'opportunités, aux missions déjà agréées.**

**En 2017, les services engageront les actions nécessaires pour que le taux de transformation des postes agréés en accueils effectifs, soit supérieur à 85%, soit le taux atteint en 2015.**

### 2-2 la valorisation et la reconnaissance de l'engagement des volontaires du Service Civique

L'engagement des jeunes dans le Service Civique doit s'accompagner d'une volonté de reconnaissance par la société française dans toutes ses composantes : la société civile, les pouvoirs publics, l'enseignement supérieur, les acteurs du travail et de l'emploi, notamment les recruteurs, la population française dans son ensemble.

La DRJSCS, les DDCS et leurs partenaires se mobiliseront en 2017 pour mieux faire connaître et reconnaître le Service Civique, les valeurs qu'il contribue à développer, l'action et les compétences développées par les jeunes qui s'y engagent.

### **2-2-1 Les rassemblements de volontaires du Service Civique**

Toutes actions de nature à rendre visibles les volontaires du Service Civique, leurs actions et leur utilité sociale, seront accompagnées et soutenues par les services, dans la mesure des moyens et ressources disponibles.

Des rassemblements de volontaires seront organisés, sur des territoires et des lieux en adéquation avec les valeurs du Service Civique (Préfectures, sous-préfectures, autres services publics, quartiers politique de la ville...) et en présence de représentants des institutions de la République (Président et autres représentants de l'Agence du Service Civique, Préfets, élus...). L'organisation de cérémonies de remise d'attestations de Service Civique par les Préfets, en présence de la presse, est encouragée. Elles présentent en effet un fort potentiel symbolique de reconnaissance de l'engagement des jeunes, par les institutions de la République.

Les initiatives émanant des volontaires et leur participation active à l'organisation des événements, seront encouragées.

Afin d'accroître la visibilité de ces manifestations, une semaine ou quinzaine du Service Civique en Occitanie pourrait être instaurée, proposant un cycle coordonné de rassemblements régionaux et départementaux.

### **2-2-2 La reconnaissance du statut de volontaire du Service Civique**

Malgré une demande croissante des volontaires, à ce jour, le statut de volontaire ne confère que très peu de droits et avantages aux jeunes engagés.

Les services devront travailler avec leurs partenaires, notamment les collectivités territoriales, à la mise en œuvre de nouveaux droits et avantages pour les volontaires (accès aux transports, loisirs, services, aides au permis...), témoignant d'une reconnaissance de leur engagement, par la société française.

Par ailleurs, en application de la loi « Egalité et citoyenneté », des avancées devront être recherchées en matière de reconnaissance des acquis et de l'expérience du Service Civique, dans les parcours d'insertion et cursus universitaires. Les universités et organismes de formation seront des partenaires privilégiés à mobiliser.

### **2-2-3 La reconnaissance de la fonction de tuteur**

Le Service Civique est un engagement réciproque : les volontaires s'engagent à servir l'intérêt général au sein d'organismes d'accueil, lesquels s'engagent à accueillir, accompagner et former les volontaires afin que leur expérience d'engagement en Service Civique soit enrichissante et épanouissante.

Dans ce cadre, les tuteurs ont un rôle clé. Un tutorat de qualité traduit un engagement fort de l'organisme d'accueil induisant des coûts directs et indirects, pour partie pris en charge par l'Etat via le versement aux organismes à but non lucratif, d'une subvention mensuelle de 100 € par volontaire.

Au-delà de cette disposition financière, la reconnaissance du statut de tuteur de volontaire(s) du Service Civique constitue un axe de progrès pour les services. Des cycles de formations/échanges de pratiques sont d'ores et déjà proposés sur certains territoires et pourront être développés. A moyen terme, la délivrance d'une attestation/certification pourrait être envisagée.

### **2-2-4 L'expression de la citoyenneté des jeunes, via notamment les formations civiques et citoyennes**

L'actualité de ces derniers mois donne tout son sens à la formation des volontaires aux valeurs civiques et citoyennes. L'offre régionale de formation a été très fortement développée en 2016 et diffusée via le catalogue régional de formation consultable sur le site Internet de la DRJSCS.

En 2017, la diversification territoriale et thématique de l'offre ainsi que le maintien d'un haut niveau de qualité des interventions proposées, constituera une priorité pour les services : attractivité des offres, méthodologies et pédagogies interactives basées sur l'échange, le dialogue, le débat et la mise en situation. Dès le premier semestre 2017, un cadre de référence régional de la formation civique et citoyenne s'imposera à l'ensemble des organismes de formation.

Les actions de formation civique et citoyenne pourront également mobiliser les collectivités (élus...) et les administrations, notamment les hauts fonctionnaires qui pourront venir à la rencontre des jeunes volontaires et échanger avec eux sur les politiques publiques.

### **3 – La gouvernance, le pilotage et l'animation régionale du Service Civique**

#### **3-1 La gouvernance locale du Service Civique**

Conformément aux orientations nationales et, en application de la loi « Egalité et citoyenneté » adoptée en décembre 2016, le renouvellement et le développement de la gouvernance locale du Service Civique, est une priorité pour les services en 2017.

Le Préfet de la région Occitanie a souhaité bâtir une stratégie de gouvernance régionale, basée sur un objectif d'opérationnalité. Ainsi, le nouveau comité de coordination régionale du Service Civique Occitanie sera réuni en 2017. Deux instances stratégiques et techniques en seront issues et seront réunies : le comité de suivi régional des grands programmes de l'Agence du Service Civique et le comité de pilotage du programme « Intermédiation en Occitanie ».

En 2017, la gouvernance du Service Civique sera également développée à l'échelle départementale, voire infra-départementale, afin d'adapter les stratégies de développement aux réalités et contextes locaux. Ainsi des comités locaux de pilotage, coordination et/ou suivi, pourront être réunis, à l'initiative et sous la Présidence des Préfets de département. La DRJSCS appuiera les DDCS dans les travaux d'organisation et d'animation de ces comités.

#### **3-2 Le pilotage et l'animation territoriale du Service Civique**

La DRJSCS pilote et coordonne au niveau régional, le déploiement du Service Civique. A ce titre :

- elle élabore le plan régional de développement annuel du Service Civique !
- elle répartit entre les 13 départements, les objectifs annuels de performance ;
- elle assure le suivi des campagnes d'agrément ainsi que des indicateurs de performance nationaux ou régionaux ;
- elle coordonne, anime, forme et appuie le réseau des référents départementaux Service Civique ;
- elle assure l'interface entre les services de l'Agence du Service Civique et le réseau des référents locaux ;
- elle conçoit, expérimente et met à disposition des outils de coordination, de gestion et de suivi du programme ;
- elle organise pour le compte du Préfet, les instances régionales de pilotage stratégique et technique du programme ;
- elle élabore les programmes et bilans annuels régionaux de contrôle du Service Civique.

Par ailleurs, la DRJSCS contribue au développement régional du Service Civique par :

- l'accompagnement des porteurs de projets régionaux ou interdépartementaux et l'instruction de leurs demandes d'agrément ;
- le développement des partenariats régionaux structurants (Conseil Régional, CNFPT, réseaux associatifs régionaux...);
- la conduite de missions de contrôle auprès des organismes agréés ;
- l'appui aux services régionaux de l'Etat dans la mise en œuvre des « Grands Programmes » de l'Agence du Service Civique ;
- l'élaboration des programmes régionaux de formation des tuteurs du Service Civique ;
- le développement d'une offre régionale qualitative de formations civiques et citoyennes des volontaires ;
- l'organisation ou l'appui à l'organisation d'événements pour la mise en visibilité des volontaires du Service Civique ;
- le développement des supports de communication électroniques (site Internet).

Au niveau départemental, les DDCS assurent des missions de développement similaires.

### **3-3 Les moyens humains dédiés au développement du Service Civique en Occitanie**

La DRJSCS est dotée d'une équipe de deux agents (un référent régional et une assistante technique et administrative) pour conduire ses missions de pilotage, de coordination, d'animation et de développement régional du Service Civique.

Dans chaque DDCS, les missions de développement et d'animation du programme, sont conduites par un cadre A, référent départemental et/ou inspecteur de la jeunesse et des sports, parfois appuyé par un personnel d'assistance technique et administrative.

En 2017, afin de répondre aux enjeux de montée en charge du Service Civique en Occitanie, l'effectif régional sera étoffé par l'arrivée de renforts en DRJSCS et en DDCS, en grande partie destinés à l'appui des DDCS, dans le cadre de l'interdépartementalité.

\*\*\*\*\*/\*\*\*\*\*/

#### **ANNEXE**

- Programme d'actions issu du plan de développement régional 2017

#### **DOCUMENTS DE REFERENCE**

- Plan d'actions régional en faveur de l'accessibilité du Service Civique aux jeunes avec moins d'opportunités
- Cadre de référence régional de la formation civique et citoyenne
- Cadre de référence régional de l'intermédiation (en cours de construction)

Ces documents sont (seront) téléchargeables sur le site Internet de la DRJSCS Occitanie :

**<http://occitanie.drjscs.gouv.fr/>**

\*\*\*\*\*/\*\*\*\*\*/

#### **CONTACTS**

##### **En DRJSCS Occitanie**

**Rodolphe BERNEISE**, référent régional Service Civique  
**Nathalie COUTURE**, assistante technique et administrative  
Courriel : [DRJSCS-LRMP-SERVICE-CIVIQUE@drjscs.gouv.fr](mailto:DRJSCS-LRMP-SERVICE-CIVIQUE@drjscs.gouv.fr)

##### **En DDCS**

Liste et coordonnées des référents : <http://occitanie.drjscs.gouv.fr/spip.php?article1315>



Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie

Liste des référents Service Civique pour la région Occitanie

Département/Région	PRENOM – NOM	COORDONNEES
<b>Ariège (09)</b>	Laurence GRONDIN	05 61 02 43 80 <a href="mailto:laurence.grondin@ariege.gouv.fr">laurence.grondin@ariege.gouv.fr</a>
<b>Aude (11)</b>		<a href="mailto:ddcspp-js@aude.gouv.fr">ddcspp-js@aude.gouv.fr</a>
<b>Aveyron (12)</b>	Laure MOREAU	05.65.73.52.49 <a href="mailto:ddcspp-service-civique@aveyron.gouv.fr">ddcspp-service-civique@aveyron.gouv.fr</a>
<b>Gard (30)</b>	Marie-Hélène COLL	04 30 08 61 57 <a href="mailto:marie-helene.coll@gard.gouv.fr">marie-helene.coll@gard.gouv.fr</a>
<b>Haute-Garonne (31)</b>	Sylvie CAMMAS	05.34.45.37.98 <a href="mailto:sylvie.cammas@haute-garonne.gouv.fr">sylvie.cammas@haute-garonne.gouv.fr</a>
<b>Gers (32)</b>	Jacques DEF	05.62.58.12.74 <a href="mailto:jacques.def@gers.gouv.fr">jacques.def@gers.gouv.fr</a>
<b>Hérault (34)</b>	Thierry ROOS	04 67 41 72 62 <a href="mailto:thierry.roos@herault.gouv.fr">thierry.roos@herault.gouv.fr</a>
<b>Lot (46)</b>	Géraldine COMBA	05.65.20.56.65 <a href="mailto:geraldine.comba@lot.gouv.fr">geraldine.comba@lot.gouv.fr</a>
<b>Lozère (48)</b>	Martine THOMAS	04 30 11 10 46 <a href="mailto:martine.thomas@lozere.gouv.fr">martine.thomas@lozere.gouv.fr</a>
<b>Hautes-Pyrénées (65)</b>	Béatrice LAGRANGE	05.62.46.42.33 <a href="mailto:beatrice.lagrange@hautes-pyrenees.gouv.fr">beatrice.lagrange@hautes-pyrenees.gouv.fr</a>
<b>Pyrénées-Orientales (66)</b>	Bertrand DELORY	04 68 35 73 10 <a href="mailto:bertrand.delory@pyrenees-orientales.gouv.fr">bertrand.delory@pyrenees-orientales.gouv.fr</a>
<b>Tarn (81)</b>	Martine MORON	05 63 45 62 65 <a href="mailto:martine.moron@tarn.gouv.fr">martine.moron@tarn.gouv.fr</a>
<b>Tarn et Garonne (82)</b>	Pierre FAUVEAU	05.63.21.18.70 <a href="mailto:pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr">pierre.fauveau@tarn-et-garonne.gouv.fr</a>
<b>Région Occitanie</b>	Rodolphe BERNEISE	04 67 10 14 42 <a href="mailto:DRJSCS-LRMP-SERVICE-CIVIQUE@drjscs.gouv.fr">DRJSCS-LRMP-SERVICE-CIVIQUE@drjscs.gouv.fr</a>